Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE



(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2021

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

RAPPORT N°02/06/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE

Le service de la garderie va être municipalisé le 1<sup>er</sup> septembre 2021, c'est pourquoi je vous propose d'instaurer un règlement de fonctionnement.

Il permet de prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ce service rendu à la population et précise les modalités de fonctionnement afin que les familles disposent d'informations plus complètes.

Le règlement de fonctionnement précise également les conditions d'accueil, d'inscriptions ainsi que la facturation.

Ce document est remis aux familles à l'inscription et signés afin que les familles s'engagent de manière formelle à le respecter.

Ce document sera révisé en cours d'année dans le cadre du projet éducatif.

Je vous propose donc d'adopter le règlement de fonctionnement de la garderie.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE



### Nombre de membres

en exercice = 27 Présents = 19 Votants = 27

## Délibération du conseil municipal N°02/06/2021 Réunion du 10 juillet 2021

## RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariec en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

#### Absents:

Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POULLAIN Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR.

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

## DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement de la garderie.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le ID : 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le ID : 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE

CHEVALIER	
Christine	hypat.cy
KERLAN	2
David	
POULNOT -	, A
MADEC Anne	Pro cupation
LE GOFF	
Laurent	a second
DAUPHIN	DAN
Nolwenn	Deletter 1
CATTIN	0 10
Jean-Luc	Procuration
FAVÉ	
Danielle	Procuration
TRÉGUER	
Alexandre	10
SIMIER	Daniver
Céline	Color
GODEC	
Daniel	
POULLAIN	
Isabelle	
COAT	
Philippe C	
COLLOMBAT	
Muriel	Monteet
LOUARN	
Hervé	

COUSTANCE	E GANCO
Catherine	Gawance
THÉPAUT	1 Charles
Bernard	Tell and the second sec
LOUBOUTIN	
Marie-Laure	Trocura from
QUÉZÉDÉ	$\Omega$ 1c
Laurent	Procuration
SORDET	
Camille	Trocuration
GAILLARD	
Jean-Pierre	T TIME
VAUTIER	
Marine	Procuration
LE ROUX	112
Jean-Luc	
AFAANAHA	
COANT	1-65
Sylvaine	C
KERFOURN	A Donalowe
Martine	- Carles and a second
ARZUR	TIPE
Christophe	
BIHANNIC	Procuration
Pascale	Wo cura wa
DENEZ	PAA
Grwann	
<del>-</del>	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210710-2021\_06\_02-DE